



MAIRIE DE LES CHÈRES

MAIRIE DE LES CHÈRES - ÉCOLE PUBLIQUE DE L'EUROPE
ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Enfants concernés :

NOM et Prénom	Classe à la rentrée de Septembre 2022	Date de Naissance

Coordonnées des parents :

Parents	Responsable légal n°1	Responsable légal n°2
Nom - Prénom		
Adresse CP / Ville		
domicile		
portable		
@ courriel		
Nom de l'employeur		
travail		

Personnes à prévenir en cas d'urgence (en dehors des parents) et/ou habilités à venir chercher l'enfant :

Nom et Prénom	Téléphone	Lien avec l'enfant

J'autorise mon enfant de plus de 6 ans à sortir seul de l'enceinte scolaire : oui non

IV- INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE, A LA GARDERIE ET À L'ÉTUDE

➤ **SOIT pour une inscription annuelle** : Merci d'inscrire le prénom des enfants que vous souhaitez inscrire aux différents temps périscolaires pour un planning type et de cocher les cases si nécessaire pour l'étude en plus du prénom :

	Garderie matin 7h30 - 8h05 : 1,10 € (*)	Restaurant scolaire 4 € (*)	Étude 1. 16h15 - 17h30 : 2,30€ (*) 2. 17h30 - 18h30 : 1,80€ (*)
Lundi			<input type="checkbox"/> Etude 1 <input type="checkbox"/> Etude 2
Mardi			<input type="checkbox"/> Etude 1 <input type="checkbox"/> Etude 2
Jeudi			<input type="checkbox"/> Etude 1 <input type="checkbox"/> Etude 2
Vendredi			<input type="checkbox"/> Etude 1 <input type="checkbox"/> Etude 2

(*) Les tarifs indiqués s'entendent par jour et par enfant.

Le demi-tarif sur tous les services périscolaires sera appliqué à partir du 3^{ème} enfant.

➤ **SOIT pour une inscription périodique ou ponctuelle** : Merci de cocher une case si vous n'avez pas rempli le planning annuel type ci-dessus.

J'ai des besoins ponctuels au cours de l'année, je me connecte sur le portail famille pour inscrire mon enfant directement selon mes besoins.

Je n'ai pas de besoins en périscolaire.

Rappel du règlement :

Les enfants sont inscrits sur la base d'une organisation hebdomadaire applicable sur l'ensemble de l'année scolaire.

La demande d'ajout ou de suppression d'un service se fait sur le portail famille ROPACH dans votre espace personnel (garderie, cantine, étude) la veille avant 10h sauf week-ends et jours fériés.

V - SIGNATURES

Nous soussignés, (nom et prénom des parents)

.....

- certifions l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche d'inscription
- nous engageons à respecter et faire respecter le règlement intérieur du restaurant scolaire municipal et le règlement intérieur de la garderie - cantine - étude, dont nous reconnaissons avoir possession des exemplaires
- signalerons à la Mairie toutes modifications pouvant intervenir en cours d'année scolaire (autorisation de sortie, changement d'adresse, de situation familiale, RIB...)
- autorisons le personnel communal à procéder aux premiers soins en cas de léger accident survenu à mon (mes) enfant(s)
- autorisons si urgence son transfert vers l'hôpital le mieux adapté (le personnel communal n'est pas habilité à accompagner l'enfant)
- autorisons le personnel communal à prendre des photos des enfants dans le cadre des activités périscolaires Oui Non

Fait à Les Chères, le

Signature du responsable légal 1 (*) :

Signature du responsable légal 2 (*) :

() Signature obligatoire pour les deux parents en cas de garde alternée des enfants.*

INFORMATIONS QUE VOUS SOUHAITEZ COMMUNIQUER A LA MAIRIE (comportement de l'enfant, handicap, situation familiale, etc.) :

.....
.....

Pièces jointes :

- Règlement intérieur du restaurant scolaire
- Règlement intérieur de la garderie - étude du soir
- Demande de prélèvement SEPA

Mairie de Les Chères 1, place du Soleil d'Or 69380 LES CHERES

Tél. : 04.72.54.83.00

Email : mairie@lescheres.fr